

FCP de droit français

LMdG FLEX CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : HLP Audit

UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR) - R Eur

ISIN : FR0010626853

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR) (ci-après "le Fonds") est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs majoritairement en OPC. La gestion vise une performance positive sur 5 ans avec un profil de risque indicatif comparable à celui d'une allocation composée de 75% de l'indice MSCI AC World Index - GDP Weighted, converti en euros et de 25% de l'indice Barclays Euro Aggregate AA and higher.

La gestion de ce Fonds est de type discrétionnaire avec une politique active d'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations et monétaires...). Le fonds sera néanmoins, le plus fréquemment, majoritairement exposé au marché actions.

Pour piloter le niveau d'exposition aux marchés actions, le gérant aura recours à des modèles quantitatifs développés par la Société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché.

Le portefeuille est exposé :

- de 0 à 130% aux actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques. L'exposition aux marchés émergents est toutefois limitée à 60% de l'actif net,
- de 0 à 100% aux obligations de secteurs publics ou privés, réputées de bonne qualité,
- de 0 à 40% aux obligations spéculatives de secteurs publics ou privés.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le Fonds peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Fonds.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou OPCVM étrangers, et en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement non conforme respectant les critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. Ces OPC peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC fermés cotés, éligibles aux OPCVM. Ces parts ou actions traitées sur les marchés sont des parts de capital de sociétés dont l'actif est constitué de parts ou actions d'OPC fermés c'est-à-dire qui n'autorisent l'achat de parts ou actions que pendant une période de souscription initiale limitée dans le temps.

A titre accessoire, le Fonds peut s'exposer sur les marchés des matières premières au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières et/ou métaux précieux (or ou autres métaux précieux). Le degré d'exposition aux matières premières et aux métaux précieux au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est compris entre 0% et 10%.

Caractéristiques essentielles :

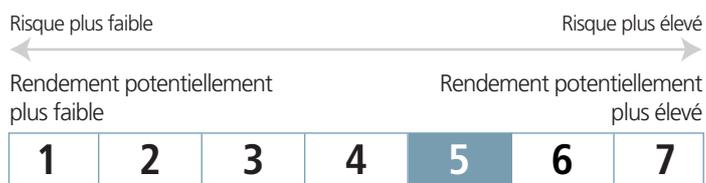
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR) - P Eur

ISIN : FR0010638692

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR) (ci-après "le Fonds") est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs majoritairement en OPC. La gestion vise une performance positive sur 5 ans avec un profil de risque indicatif comparable à celui d'une allocation composée de 75% de l'indice MSCI AC World Index - GDP Weighted, converti en euros et de 25% de l'indice Barclays Euro Aggregate AA and higher.

La gestion de ce Fonds est de type discrétionnaire avec une politique active d'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations et monétaires...). Le fonds sera néanmoins, le plus fréquemment, majoritairement exposé au marché actions.

Pour piloter le niveau d'exposition aux marchés actions, le gérant aura recours à des modèles quantitatifs développés par la Société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché.

Le portefeuille est exposé :

- de 0 à 130% aux actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques. L'exposition aux marchés émergents est toutefois limitée à 60% de l'actif net,
- de 0 à 100% aux obligations de secteurs publics ou privés, réputées de bonne qualité,
- de 0 à 40% aux obligations spéculatives de secteurs publics ou privés.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le Fonds peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Fonds.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou OPCVM étrangers, et en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement non conforme respectant les critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. Ces OPC peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC fermés cotés, éligibles aux OPCVM. Ces parts ou actions traitées sur les marchés sont des parts de capital de sociétés dont l'actif est constitué de parts ou actions d'OPC fermés c'est-à-dire qui n'autorisent l'achat de parts ou actions que pendant une période de souscription initiale limitée dans le temps.

A titre accessoire, le Fonds peut s'exposer sur les marchés des matières premières au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières et/ou métaux précieux (or ou autres métaux précieux). Le degré d'exposition aux matières premières et aux métaux précieux au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est compris entre 0% et 10%.

Caractéristiques essentielles :

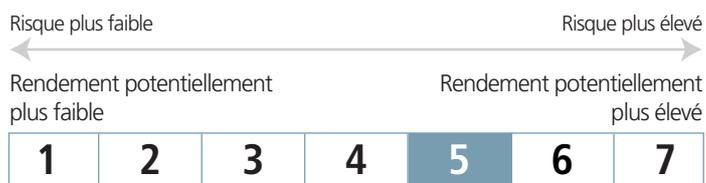
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMDG FLEX CROISSANCE (EUR) - I Eur ISIN : FR0010638700

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

LMDG FLEX CROISSANCE (EUR) (ci-après "le Fonds") est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs majoritairement en OPC. La gestion vise une performance positive sur 5 ans avec un profil de risque indicatif comparable à celui d'une allocation composée de 75% de l'indice MSCI AC World Index - GDP Weighted, converti en euros et de 25% de l'indice Barclays Euro Aggregate AA and higher.

La gestion de ce Fonds est de type discrétionnaire avec une politique active d'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations et monétaires...). Le fonds sera néanmoins, le plus fréquemment, majoritairement exposé au marché actions.

Pour piloter le niveau d'exposition aux marchés actions, le gérant aura recours à des modèles quantitatifs développés par la Société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché.

Le portefeuille est exposé :

- de 0 à 130% aux actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques. L'exposition aux marchés émergents est toutefois limitée à 60% de l'actif net,
- de 0 à 100% aux obligations de secteurs publics ou privés, réputées de bonne qualité,
- de 0 à 40% aux obligations spéculatives de secteurs publics ou privés.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le Fonds peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Fonds.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou OPCVM étrangers, et en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement non conforme respectant les critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. Ces OPC peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC fermés cotés, éligibles aux OPCVM. Ces parts ou actions traitées sur les marchés sont des parts de capital de sociétés dont l'actif est constitué de parts ou actions d'OPC fermés c'est-à-dire qui n'autorisent l'achat de parts ou actions que pendant une période de souscription initiale limitée dans le temps.

A titre accessoire, le Fonds peut s'exposer sur les marchés des matières premières au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières et/ou métaux précieux (or ou autres métaux précieux). Le degré d'exposition aux matières premières et aux métaux précieux au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est compris entre 0% et 10%.

Caractéristiques essentielles :

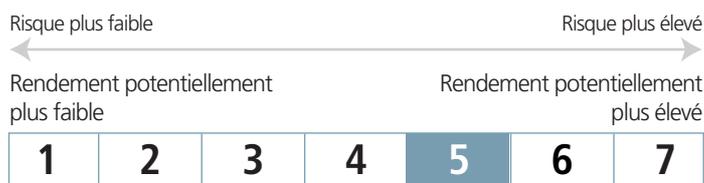
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus :

- Changement d'adresse de CACEIS ;
- Mise à jour des commissions de surperformance.

3. RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE ET SCENARIO ÉCONOMIQUE

Les stratégies sélectionnées ont dans l'ensemble généré un alpha positif, dans un environnement pourtant difficile (effondrement de certains des gros facteurs ayant soutenu le cycle des 10 dernières années, notamment le facteur « Growth » vs « Value » qui connaît sa pire sous-perf calendaire depuis 2000, année de l'explosion de la bulle internet). Notre réactivité à couper nos expos « Growth » pour augmenter nos exposition « Value » en Janvier-Février nous ont aidé.

ALLOCATION TACTIQUE

Performance finalement positive, mais volatile. Notre modèle tactique nous a aidé à réduire la volatilité et la perte maximale du portefeuille, mais ne nous a pas aidé autant que nous l'aurions aimé à générer de la performance, dans une année où le suivi de tendances à en général pourtant bien fonctionné. Ceci s'explique par

1/ le fait que nos modèles fondamentaux sont restés trop focalisés sur la croissance et pas assez sur l'inflation, qui a été le driver principal de l'année

2/ le fait que certaines tendances étaient sans moins lisibles pour l'investisseur en EUR que nous sommes que pour un investisseur en USD (comme peuvent l'être les CTA) : le FX vs EUR a été très hétérogène, alors qu'il était très lisible vs USD ; la tendance (négative) des actions aux US était paradoxalement beaucoup plus lisible qu'en Europe.

3/ Notre moteur tactique a souffert des 2 violents bear market rallies de Juillet-Août et Novembre-Décembre, trop courts que nous puissions les capter et trop longs pour que nous puissions les ignorer et conserver notre positionnement prudent.

PERFORMANCE DU FONDS

ISIN	Part	Actif Net		Valeur Liquidative		Performance YTD
		31/12/2021	30/12/2022	31/12/2021	30/12/2022	30/12/2022
FR0010638700	Part I	1 823,05	1 612,40	1 823,05	1 612,40	-11,55%
FR0010638692	Part P	11 344 000,83	9 660 993,75	1 698,57	1 494,77	-12,00%
FR0010626853	Part R	2 631 192,77	1 950 006,06	1 588,26	1 390,74	-12,44%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Transaction	ISIN	Date	Libellé	Montant EUR
Achat	IE00BJJNH014	20220826	MAN GL EVT DR ALT IN	722026,32
Vente	LU1819524072	20220712	CANDAR EMN VEURC	713079,5
Vente	IE00BJJNH014	20220618	MAN GL EVT DR ALT IN	695363,94
Achat	IE00BCBHZ754	20220607	INRIS R PA EUR I AC	640159,6
Vente	IE00B816MN92	20220117	EGERTON CAPITAL EQ F	568700,1
Vente	IE00B816MN92	20220131	EGERTON CAPITAL EQ F	534189,93
Achat	FR0011170786	20220825	OFI PRECIOUS MET I	479671,68
Achat	FR0011170786	20221114	OFI PRECIOUS MET I	420262,8
Achat	LU1819524072	20220826	CANDAR EMN VEURC	401030,29
Vente	LU1057468578	20220203	MLIS MLCX Commodity	370400,04

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 28 111 259,72

- o Change à terme : 10 214 193,45
- o Future : 17 897 066,27
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Ce Fonds est conforme à l'article 6 du Règlement. En tant que tel, il ne tient pas compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents (art. 7(2) du Règlement).

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (ue) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Rapport quantitatif pour l'année 2022

Divulgateion des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	41	24	6
Rémunération fixe	4 061 980	2 791 100	585 000
Rémunération variable	946 000	741 000	123 500
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	5 007 980	3 532 100	708 500

Note : Les personnes visées autres que les gérants sont les membres du conseil d'administration ou du directoire, les dirigeants, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que les personnes placées sous l'autorité de la SGP qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et des preneurs de risques. La rémunération payée par la SICAV à personnes visées inclue une portion de la rémunération des délégués.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

91 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 DECEMBRE 2022**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMdG FLEX CROISSANCE (EUR)** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 avril 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 930 317,84	13 346 722,81
Actions et valeurs assimilées		125 541,03
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		125 541,03
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	10 571 204,06	13 001 307,52
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 296 464,86	11 840 443,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	274 739,20	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		1 160 864,22
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	359 113,78	219 874,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	359 113,78	219 874,26
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	11 212 796,73	19 681 026,82
Opérations de change à terme de devises	10 214 193,45	19 072 306,40
Autres	998 603,28	608 720,42
COMPTES FINANCIERS	649 873,33	1 682 692,21
Liquidités	649 873,33	1 682 692,21
TOTAL DE L'ACTIF	22 792 987,90	34 710 441,84

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 390 515,42	13 333 357,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-569 118,74	888 315,33
Résultat de l'exercice (a,b)	-208 784,47	-244 656,21
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	11 612 612,21	13 977 016,65
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	359 115,22	220 179,71
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	359 115,22	220 179,71
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	359 115,22	220 179,71
Autres opérations		
DETTES	10 234 392,64	19 101 722,47
Opérations de change à terme de devises	10 218 969,88	19 068 038,79
Autres	15 422,76	33 683,68
COMPTES FINANCIERS	586 867,83	1 411 523,01
Concours bancaires courants	586 867,83	1 411 523,01
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	22 792 987,90	34 710 441,84

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0323	542 656,36	
NYL MINI MSCI 0323	2 374 532,68	
NQ USA NASDAQ 0323	2 685 204,97	
MSCI EMG MKT 0323	214 045,44	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0322		1 095 450,00
CAC 40 FUT 0123	1 876 445,00	
SP 500 MINI 0322		4 184 400,28
MEFF IBEX35 E 0123	573 601,00	
IN NSE SP CN 0122		1 226 837,85
IN NSE SP CN 0123	1 297 679,08	
DJS BAS R FUT 0322		473 200,00
DJE 600 OIL G 0322		480 550,00
MME MSCI EMER 0322		377 422,62
MME MSCI EMER 0323	314 631,06	
MSCI CHINA 0323	1 333 408,29	
NQ USA NASDAQ 0322		574 067,89
S&P TORONTO 6 0323	1 132 644,10	
DJ STX600 AUT 0322		296 820,00
DJE 600 EUROP 0323	1 738 810,00	
OSFT TOPIX IN 0322		608 456,77
FTSE TAIWAN I 0122		225 606,75
FTSE TAIWAN I 0323	186 123,21	
DJS TECH FUT 0322		805 200,00
MSCI EMG MKT 0322		252 690,82
CD CADUSD 0323	1 108 193,96	
EC EURUSD 0322		2 256 034,56
EC EURUSD 0323	2 519 091,12	
CME CHF/USD 0322		6 041,15
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 266,30	93,30
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	7 266,30	93,30
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	23 036,28	16 983,80
Autres charges financières		
TOTAL (2)	23 036,28	16 983,80
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-15 769,98	-16 890,50
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	200 559,06	250 681,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-216 329,04	-267 571,74
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 544,57	22 915,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-208 784,47	-244 656,21

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010626853 - Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

FR0010638692 - Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0010638700 - Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 2,50% maximum de l'actif net.

Commission de surperformance

20 % de la surperformance du Fonds par rapport à un rendement nominal calculé prorata temporis au taux de 10 % l'an.

La commission de surperformance est calculée distinctement sur chaque catégorie de part et s'apprécie au terme de chaque « période de référence » de 3 exercices, soit à l'échéance du 3ème - 6ème - 9ème...etc... exercice du Fonds.

Cette commission de surperformance est égale à 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à un rendement nominal calculé prorata temporis au taux de 10 % l'an. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle d'un rendement nominal calculé prorata temporis au taux de 10 % l'an et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Cette commission fait l'objet à chaque calcul de valeur liquidative (et sur l'actif du jour) d'une provision en cas de surperformance, ou d'une reprise de provision, en cas de sous performance, plafonnée à hauteur des dotations effectuées depuis le début de la période de référence de trois exercices en cours. Elle reste acquise à la Société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et à la fin du troisième exercice de la période de référence pour le solde.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I	Capitalisation	Capitalisation
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P	Capitalisation	Capitalisation
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	13 977 016,65	14 875 469,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	188 996,44	619 326,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-894 506,30	-2 616 921,58
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 141 852,68	606 533,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-279 461,69	-271 908,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 267 431,80	4 829 408,88
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 895 942,22	-4 096 052,24
Frais de transactions	-58 056,22	-52 294,77
Différences de change	291 108,07	290 999,99
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-845 210,19	42 970,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	971 963,46	1 817 173,65
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 817 173,65	-1 774 203,37
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-64 287,77	17 057,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	116 076,72	180 364,49
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-180 364,49	-163 307,05
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-216 329,04	-267 571,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	11 612 612,21	13 977 016,65

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	5 816 439,45	50,09
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	5 816 439,45	50,09
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	8 453 341,74	72,79
Change	3 627 285,08	31,24
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	12 080 626,82	104,03

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							649 873,33	5,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							586 867,83	5,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	649 873,33	5,60								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	586 867,83	5,05								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	2 485 084,35	21,40						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	530 857,87	4,57	1 526 790,20	13,15	68 734,14	0,59	1 479 467,55	12,74
Comptes financiers			369 106,61	3,18			20 793,26	0,18
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	5 996 773,37	51,64	540 470,67	4,65			553 281,95	4,76
Comptes financiers	83 359,70	0,72			91 254,24	0,79	128 729,67	1,11
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	5 816 439,45	50,09						
Autres opérations	6 759 126,72	58,21			1 132 644,10	9,75		

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	3 109 326,38
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	7 104 867,07
	Dépôts de garantie en espèces	983 785,28
	Autres créances	14 818,00
TOTAL DES CRÉANCES		11 212 796,73
DETTES		
	Vente à terme de devise	7 090 525,99
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	3 128 443,89
	Frais de gestion fixe	15 206,44
	Autres dettes	216,32
TOTAL DES DETTES		10 234 392,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		978 404,09

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P		
Parts souscrites durant l'exercice	71,084	114 368,61
Parts rachetées durant l'exercice	-286,451	-449 534,56
Solde net des souscriptions/rachats	-215,367	-335 165,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 463,181	
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R		
Parts souscrites durant l'exercice	49,231	74 627,83
Parts rachetées durant l'exercice	-303,750	-444 971,74
Solde net des souscriptions/rachats	-254,519	-370 343,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 402,130	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R	
Total des commissions acquises	31,99
Commissions de souscription acquises	31,99
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	154 678,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	45 174,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-208 784,47	-244 656,21
Total	-208 784,47	-244 656,21

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-18,97	-20,15
Total	-18,97	-20,15

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-165 101,97	-183 870,49
Total	-165 101,97	-183 870,49

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-43 663,53	-60 765,57
Total	-43 663,53	-60 765,57

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-569 118,74	888 315,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-569 118,74	888 315,33

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-78,71	115,20
Total	-78,71	115,20

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-473 386,77	720 335,21
Total	-473 386,77	720 335,21

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-95 653,26	167 864,92
Total	-95 653,26	167 864,92

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	17 749 914,22	12 237 219,26	14 875 469,04	13 977 016,65	11 612 612,21
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I en EUR					
Actif net	1 457 665,50	250 226,14	1 685,45	1 823,05	1 612,40
Nombre de titres	982,000	151,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	1 484,38	1 657,12	1 685,45	1 823,05	1 612,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-55,10	158,46	-14,50	115,20	-78,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-17,55	-20,73	-17,10	-20,15	-18,97
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P en EUR					
Actif net	13 617 324,81	11 986 993,12	11 418 432,66	11 344 000,83	9 660 993,75
Nombre de titres	9 696,330	7 684,169	7 234,045	6 678,548	6 463,181
Valeur liquidative unitaire	1 404,37	1 559,95	1 578,42	1 698,57	1 494,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-52,99	149,40	-14,12	107,85	-73,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-25,86	-27,04	-23,58	-27,53	-25,54
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R en EUR					
Actif net	2 674 923,91	3 310 325,87	3 455 350,93	2 631 192,77	1 950 006,06
Nombre de titres	2 006,100	2 246,234	2 328,822	1 656,649	1 402,130
Valeur liquidative unitaire	1 333,39	1 473,72	1 483,73	1 588,26	1 390,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-50,33	141,36	-13,71	101,32	-68,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-30,26	-32,68	-29,11	-36,67	-31,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OFI PRECIOUS METALS PART I	EUR	10	422 808,00	3,64
TOTAL FRANCE			422 808,00	3,64
IRLANDE				
ANDURAND UCITS FUND CLASS A EUR HEDGED	EUR	5 447,9978	732 062,17	6,31
IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD	USD	597	595 446,03	5,12
KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC	EUR	5 296	569 351,78	4,90
Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCIT's	EUR	307	585 021,96	5,04
LYXOR/SANDLER US EQUITY FUND-CLASS SI EUR	EUR	5 852	617 101,59	5,32
MAJEDIE AM TORTOISE-Z-HDG-EUR	EUR	305 575	389 783,83	3,36
Man Fds VI plc-Man GLG Alpha Select Alternative INH EUR Dist	EUR	7 027	827 640,06	7,13
MAN GLG EVENT DRIVEN ALTERNATIVE FUND IN EUR H	EUR	6 036	722 147,04	6,22
ML-CHELODINA UCITS FD-INSUSD	USD	7 974,0226	850 979,32	7,33
MONTLAKE INV US EQTY LS EUR IP	EUR	2 772	331 681,72	2,85
R PARUS FD I EUR HEDGED	EUR	2 646	386 686,44	3,33
TOTAL IRLANDE			6 607 901,94	56,91
LUXEMBOURG				
BGF-WLD GLD-=D2	EUR	2 950	100 270,50	0,86
GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C.	USD	30 514	375 177,10	3,23
HELIUM SELECTION A EUR	EUR	478	744 771,32	6,41
LANDSEERAM EUROPEAN EQUITY FOCUS LONG SHORT FUND CLASS I EUR	EUR	3 228	326 866,63	2,82
LMY MW SYSTM ALPH UCIT USDB	USD	5 095	663 481,90	5,72
Merrill Lynch Invest Solutions - Merrill Lynch MLCX Commodity	EUR	2 004	376 711,92	3,24
MERRIL LYNCH INVEST.SOLUTIONS ASIA EVENT DRIVEN CL.B C.	EUR	4 028	594 693,92	5,12
S.GAIA EGERTON EQ.C C.2DEC	EUR	387	83 781,63	0,72
TOTAL LUXEMBOURG			3 265 754,92	28,12
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 296 464,86	88,67
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
LUXEMBOURG				
MUL-LYXOR MSCI INDONESIA UCITS ETF	EUR	2 048	274 739,20	2,36
TOTAL LUXEMBOURG			274 739,20	2,36
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			274 739,20	2,36
TOTAL Organismes de placement collectif			10 571 204,06	91,03
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 0123	EUR	29	-54 391,00	-0,47
CD CADUSD 0323	USD	16	11 318,81	0,10
DJE 600 EUROP 0323	EUR	82	-13 030,00	-0,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EC EURUSD 0323	USD	20	15 694,54	0,13
FTSE TAIWAN I 0323	USD	4	-1 620,99	-0,01
IN NSE SP CN 0123	USD	38	-2 104,47	-0,02
MEFF IBEX35 E 0123	EUR	7	-4 044,00	-0,03
MME MSCI EMER 0323	USD	7	655,89	0,01
MSCI CHINA 0323	USD	59	-17 739,52	-0,16
MSCI EMG MKT 0323	USD	-4	6 833,45	0,06
NQ USA NASDAQ 0323	USD	-13	128 245,29	1,11
NYL MINI MSCI 0323	USD	-26	88 133,05	0,76
S&P TORONTO 6 0323	CAD	7	-36 767,75	-0,32
SP 500 MINI 0323	USD	-3	-5 106,58	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglémenté ou assimilé			116 076,72	1,00
TOTAL Engagements à terme fermes			116 076,72	1,00
TOTAL Instrument financier à terme			116 076,72	1,00
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CAD	53 168	36 767,75	0,32
APPEL MARGE CACEIS	USD	-239 395,82	-224 310,91	-1,93
APPEL MARGE CACEIS	EUR	71 465	71 465,00	0,61
TOTAL Appel de marge			-116 078,16	-1,00
Créances			11 212 796,73	96,56
Dettes			-10 234 392,64	-88,13
Comptes financiers			63 005,50	0,54
Actif net			11 612 612,21	100,00

Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) I	EUR	1,000	1 612,40
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR) R	EUR	1 402,130	1 390,74
Part LMdG FLEX CROISSANCE(EUR)P	EUR	6 463,181	1 494,77